

Prestations action sociale :

Famille

Crèche	<p>places dans une ou plusieurs structures d'accueil collectif de la petite enfance à l'attention des enfants des agents de l'État affectés dans le département de la Loire.</p> <p>Les places disponibles seront attribuées en commission selon des critères concernant la composition de la famille et sa situation financière.</p> <p>Fiche de demande : https://www.ac-lyon.fr/media/18296/download</p>
Garde d'enfants - chèque emploi service CESU	<p>aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universel entièrement préfinancés.</p> <p>Demande en ligne : http://www.cesu-fonctionpublique.fr/</p>
Aide aux enfants pour les études supérieures	<p>prise en charge partielle des frais concernant les études supérieures des enfants.</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19502/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19505/download</p>
Aide aux orphelins	<p>aide financière partielle aux parents d'orphelins ou aux orphelins majeurs à charge.</p> <p>Montant : 900 € par enfant en un seul versement</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19508/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19511/download</p>

<p>Allocation pour les parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans</p>	<p>aide financière partielle aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans pour leur permettre de faire face aux soins coûteux.</p> <p>Montant : 167.06 € par mois</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19514/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19517/download</p>
<p>Allocation pour les parents d'enfants handicapés de plus de 20 ans</p>	<p>Cette aide vise à faciliter l'intégration sociale des enfants d'agents de l'Etat, handicapés ou atteints d'une maladie chronique, âgés de plus de 20 ans et de moins de 27 ans poursuivant des études.</p> <p>Montant : 124.44 € par mois</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19520/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19523/download</p>